

# CONSEIL MUNICIPAL DE CHENÔVE

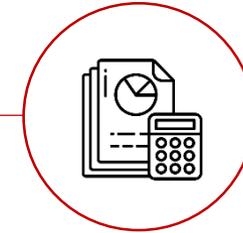
Lundi 3 avril 2023

**Le conseil municipal arrive  
dans quelques instants ...**

# Compte administratif 2022



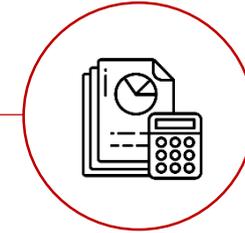
## Le CA, c'est ?



- ✓ **Le compte administratif** est une étape obligatoire dans la procédure budgétaire des collectivités.
- ✓ **Il vient clore l'exercice budgétaire** de l'année précédente pour en vérifier la bonne exécution. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes, les engagements pris ou reçus, les restes à réaliser.
- ✓ **C'est une étape clé** : là où le budget primitif est une projection sur l'année à venir, le compte administratif révèle la situation financière réelle de la collectivité.



## Composer avec les contraintes



### **Une conjoncture marquée par l'inflation**

+ 26,5 % pour la plus forte augmentation (charges à caractère général)

Impact des incendies de mars et juillet 2022

Hausse des coûts municipaux (restauration scolaire, énergies,...)

### **Reprise des activités municipales après deux ans de crise**

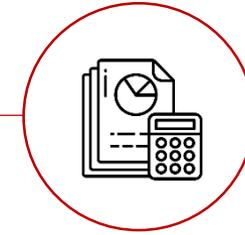
Achats et prestations externes en hausse

Progression des recettes usagers

### **Revalorisation du point d'indice des fonctionnaires**



# Un compte à l'équilibre



**Une bonne gestion financière de la collectivité**  
avec la recherche d'économies durables à moyen et long terme

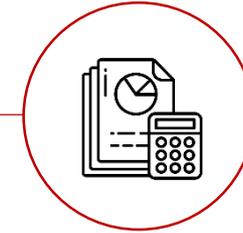
**Hausse maîtrisée des dépenses réelles de fonctionnement**  
marquées pourtant par une forte inflation de + 7,9 %

**Excédent cumulé de fonctionnement de**  
4 517 499,67 € en 2022

**Besoin de financement de l'investissement en diminution**  
1 275 411,22 € pour 2023



# Tenir le cap



**6 333 665 € investis en 2022**

**Nouvelles acquisitions : 950 088 €**

Dont l'acquisition d'une nouvelle salle municipale

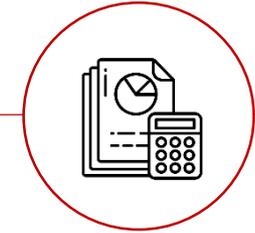
**3,7 millions d'euros consacrés aux travaux et aux équipements**

Finalisation du gymnase du Mail

Travaux dans les écoles, à l'Hôtel de ville, au stade Léo Lagrange, au centre nautique...



2022-2023  
Préserver  
l'autonomie  
financière



**4 517 499,67 €**  
Résultat total cumulé de la  
section de fonctionnement  
2022

Dont **1 275 411,22 €**  
Pour financer l'investissement

---

Dont **3 242 088,45 €**  
Pour garantir un service public  
municipal de proximité aux  
Cheneveliers

# Budget primitif 2023

# Un budget volontariste dans un contexte contraint

<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>		<b>Budget 2023</b>
28 227 667 €	+	12 794 049 €	=	41 021 716 €



dont dépenses engagées  
pour les équipements

5 079 075 €

# Maîtriser la section de fonctionnement

**Progression de la section de  
fonctionnement de**

**+ 7,8 %**

Hausse des dépenses  
d'énergie et des charges de  
personnel en raison de  
l'augmentation du point d'indice

---

**Une dette inférieure  
aux villes de même strate**

**720 € par habitant**

Contre 816 €

**Hausse du budget  
accordé au CCAS**

(Centre communal d'action sociale)

**+ 5,5 %**

---

**0 % d'augmentation  
des taux pour la 7<sup>e</sup>  
année consécutive**

Part communale des  
impôts directs

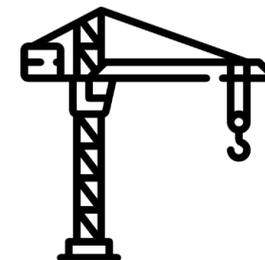
# Tenir le cap des investissements



## Subventions et dotations d'investissement

**600 000 €**

Projets de développement urbain,  
reconstruction de l'Hôtel de ville,  
déploiement des caméras de  
vidéoprotection



## Équipements et travaux dans la ville

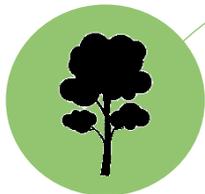
**5 079 075 €**

**+ 852 000 €** (de BP 2022 à BP 2023)

sur les frais d'étude  
accessibilité, rénovation  
énergétique des bâtiments,  
lancement des opérations sur  
la bibliothèque, le centre de  
loisirs et l'Hôtel de ville

# Nos priorités 2023

Ville de  
transition  
écologique



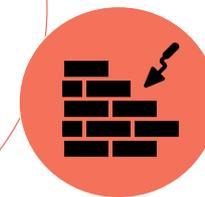
Ville de la  
relation aux  
citoyens  
et de qualité  
du service  
public



Ville  
émancipatrice



Ville de  
grands projets



# Ville de transition écologique



**503 500 €**

soit 9,9 % des dépenses d'équipement



## Transition énergétique des bâtiments

Étude sur la rénovation énergétique  
des bâtiments  
Passage en LED  
Amélioration des  
systèmes de chauffage



## Fraîcheur et végétalisation

Brumisateurs dans les parcs  
Désimperméabilisation  
des cours d'écoles  
Végétalisation de la ville  
Entretien raisonné des espaces  
verts et de l'espace public  
Gestion de l'arrosage  
des terrains sportifs



## Modes doux de déplacement

Mise en place d'une flotte de vélos  
pour les déplacements professionnels  
des agents  
Aménagements de  
cheminements piétons

# Ville de la relation aux citoyens et de qualité du service public



840 130 €

soit 16,5 % des dépenses d'équipement



## Amélioration du service rendu aux habitants

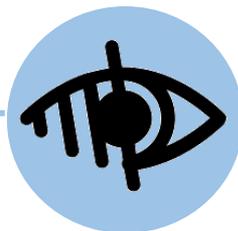
> 64 330 €

Équipement de la salle des fêtes

Relation citoyens

(Logiciel, écran d'accueil, panneaux  
d'information et signalétique...)

Projets des conseils participatifs  
et du conseil citoyen



## Accessibilité et inclusion

> 122 000 €

Mise à jour de l'Ad'Ap

Travaux d'accessibilité



## Tranquillité publique

> 115 400 €

Équipement des policiers municipaux,  
caméras de vidéoprotection,  
achat de matériel

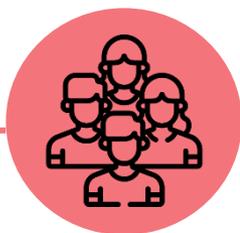
# Ville émancipatrice

## Éducation, culture, sport



### 867 900 €

soit plus de 17 % des dépenses d'équipement



### Éducation, jeunesse

#### 458 400 €

Réalisation annuelle des travaux dans les écoles

> 199 000 €

Équipement numérique des écoles

> 42 200 €

Modernisation des restaurants scolaires

> 72 000 €

Rénovation des aires de jeux dans les écoles  
et dans l'espace public

> 50 000 €



### Équipements sportifs

#### 295 500 €

Base équestre de Ternant

> 29 500 €

Centre nautique

> 90 200 €

Stade Léo Lagrange

> 59 300 €

Autres sites

> 116 500 €



### Culture

#### 114 000 €

Le Cèdre

> 89 300 €

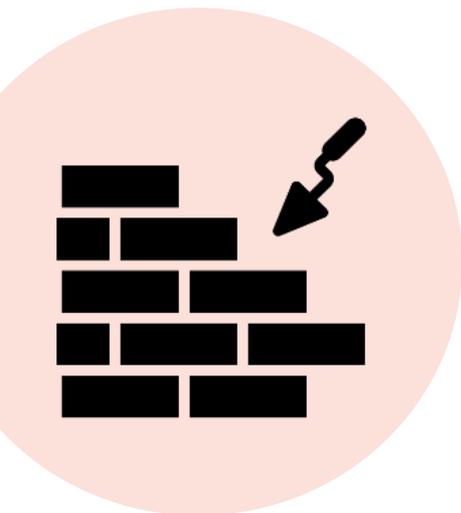
La bibliothèque-médiathèque

> 3 600 €

Le conservatoire

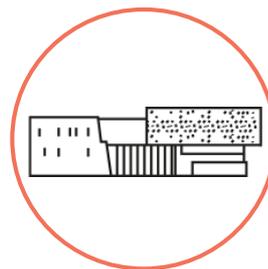
> 21 100 €

# Ville de grands projets



**2 880 545 €**

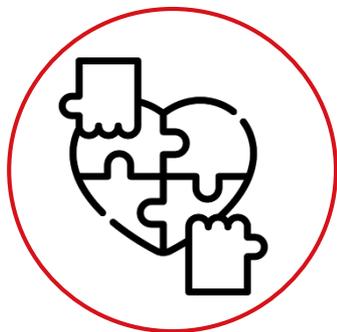
Soit 57 % des dépenses d'équipement



Dont

- Finalisation des travaux d'aménagement du gymnase du Mail
- Travaux de réhabilitation et de sécurisation de l'Hôtel de ville
- Extension et réhabilitation de la bibliothèque-médiathèque François Mitterrand
- Reconstruction du centre de loisirs et réhabilitation de la maison du Plateau
- Travaux de rénovation et équipement d'une nouvelle salle municipale acquise en 2022

# 888 383 € de subventions attribuées aux associations



***En 2023, la Ville attribuera 888 383 € de subventions à 69 associations chenevelièrises, sportives, sociales et culturelles œuvrant pour l'intérêt général.***

- ✓ **En 2023, la Ville maintient son soutien financier au tissu associatif, première expression du pouvoir d'agir des habitants,** malgré un contexte budgétaire contraint. Parmi les associations subventionnées, 36 % s'engagent en matière de sports/loisirs, 20 % dans le domaine culturel, 25 % en faveur de la santé et de la solidarité, 13 % pour la mémoire, 6 % dans d'autres domaines divers.
- ✓ La hausse de certaines subventions, en particulier dans le domaine sportif, marque la prise en compte du contexte inflationniste, notamment en ce qui concerne la hausse du coût des déplacements sportifs.

# + 0% d'augmentation des impôts locaux pour la 7<sup>e</sup> année consécutive



*Pour la 7<sup>e</sup> année consécutive,  
la Ville n'augmente pas  
le taux des impôts directs.*

- ✓ **+ 0% d'augmentation du taux communal des impôts directs depuis 2016** afin de contribuer à la sauvegarde du pouvoir d'achat – les propriétaires étant déjà impactés par la revalorisation forfaitaire des bases fiscales - et à l'attractivité du territoire.
- ✓ Cette décision volontariste, prise malgré un contexte financier complexe, est possible grâce à une gestion rigoureuse et aux perspectives financières anticipées dans le cadre de la préparation budgétaire 2023.

# Chenôve, ville de grands projets

## Des investissements à long terme



*Cette année, outre la finalisation du gymnase du Mail, la reconstruction du centre de loisirs, la réhabilitation-extension de la bibliothèque François Mitterrand et la réhabilitation-sécurisation de l'Hôtel de ville et du CCAS seront financées sur plusieurs exercices.*

**Soit 2 820 021 €  
en 2023.**

- ✓ **Pour les investissements majeurs, la Ville s'engage sur plusieurs exercices budgétaires** à travers des autorisations de programme et des crédits de paiement.
- ✓ Les **autorisations de programme** sont la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées de manière pluriannuelle pour le financement de projets déterminés. Les **crédits de paiement** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant un exercice dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

# Réhabilitation-extension de la bibliothèque

## Et le lauréat est...



- ✓ À l'issue du concours de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation-extension de la bibliothèque **François Mitterrand** ayant mis en concurrence trois candidatures au niveau esquisse, **le jury a désigné comme lauréat le groupement Vincent Gloria & Levisalles, Roubly Hemmerie Brigand architectes, KUBLER, ME2CO, BET Choulet, Alternative.**
- ✓ La bibliothèque sera réhabilitée et une extension construite afin d'accueillir la direction de la jeunesse, une ludothèque et des espaces d'animation partagés. Des espaces extérieurs dédiés aux usagers seront également aménagés.

*Le budget prévisionnel des travaux de la bibliothèque est de 5 983 580 € HT.  
L'équipement sera finalisé à l'horizon 2026.*

# Création d'un prix de l'engagement bénévole



## **Cinq prix en un !**

*Meilleur jeune bénévole homme (18-30 ans)*

*Meilleure jeune bénévole femme (18-30 ans)*

*Meilleur bénévole homme (dès 31 ans)*

*Meilleure bénévole femme (dès 31 ans)*

*Meilleure action associative 2022*

*Retrouvez le règlement sur [chenove.fr](http://chenove.fr)*

- ✓ **La Ville de Chenôve lance en 2023 un prix de l'engagement bénévole** afin de récompenser ce statut particulier, de valoriser la place du bénévolat dans le tissu associatif et de participer au renouvellement des forces vives du monde associatif.
- ✓ **Ce prix sera remis le 1<sup>er</sup> juillet à l'occasion d'une journée dédiée aux associations et à leurs bénévoles** : forum des associations, remise du prix de l'engagement bénévole, repas des bénévoles.
- ✓ **Cinq catégories seront récompensées** par un jury dédié, composé d'élus et de représentants de la vie associative locale.

# Conservatoire à rayonnement communal

## Des tarifs accessibles pour toute la famille



*Une famille de trois personnes (un adulte et deux enfants) habitant Chenôve peut fréquenter le conservatoire pour moins de 100 € par trimestre.*

*Le Conservatoire compte 402 inscrits en 2022-2023.*

- ✓ La grille tarifaire de l'accès aux activités et cursus du Conservatoire à rayonnement communal évolue pour la saison 2023-2024.
- ✓ Les objectifs ? Garantir une meilleure lisibilité, maintenir la priorité aux enfants et habitants de Chenôve, promouvoir le recours aux cours collectif, amortir les coûts de fonctionnement des cours individuels et enfin créer des passerelles avec les associations culturelles de Chenôve.